

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 DECEMBRE 2018

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et aux municipaux ainsi qu'à M. Philippe Causse de la Broye, Mme Piller de la Liberté s'étant excusée.

Appel : Présents : 28 Excusés : 7 Non excusés : 0

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 30 octobre 2018
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Assermentation d'un nouveau membre du conseil communal
- 4) Informations du Président
- 5) Préavis municipal N° 08/2018 : Budget 2019
- 6) Élections, nominations de nouveaux membres au sein de la CCLT
- 7) Nomination d'un délégué pour l'ARAJ (remplacement d'un membre démissionnaire)
- 8) Informations municipales
- 9) Divers et propositions individuelles

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 30 octobre 2018

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec l'ajout d'un point 8) :

- 1) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 30 octobre 2018
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Assermentation d'un nouveau membre du conseil communal
- 4) Informations du Président
- 5) Préavis municipal N° 08/2018 (ci-joint): Budget 2019
- 6) Élections, nominations de nouveaux membres au sein de la CCLT
- 7) Nomination d'un délégué pour l'ARAJ (remplacement d'un membre démissionnaire)
- 8) Rapports d'activités des délégués de l'ASIA et de la commission PGA**
- 9) Informations municipales
- 10) Divers et propositions individuelles

3. Assermentation d'un nouveau membre du conseil communal

Suite à la démission de Stéphanie Tacheron, *Patrick Fleischhacker* est asserrmenté comme nouveau conseiller communal. Son asserrmentation est saluée par les applaudissements des membres du conseil. *P. Thévoz* lui remet un exemplaire du règlement du conseil communal.

4. Informations du Président

5. Préavis municipal N° 08/2018 : Budget 2019

P. Thévoz : la perte budgétée pour 2019 correspond à 4,4% des charges, ce qui correspond à ~ 5 points d'impôt.

M. Herrmann explique le préavis. Le document essaie de répondre aux questions que les membres du conseil seraient susceptibles de se poser. Il explique les principales variations par rapport aux exercices et au budget précédents. L'augmentation d'impôt permet de réduire l'excédent des charges pour l'amener à Fr. 174'920.-. Les graphiques en secteurs "Revenus - Charges" de la page 4 du document donnent une bonne idée d'où passent nos impôts. *P. Thévoz* relève l'intérêt de ces représentations graphiques et constate que nous n'avons pas de grande marge de manœuvre, les gros postes de charges ne pouvant pas être diminués directement par la Municipalité.

La commission des finances, par son rapporteur *R. Tacheron*, relève que le déficit budgété correspond à 4,43% des charges et que le déficit est principalement dû à des montants à payer au Canton ainsi que des coûts imputés à l'instruction publique (ASIA). Ces postes enveloppent 60% des charges de la commune et sont peu ou pas maîtrisables. La commission regrette que le budget ne soit pas équilibré. Toutefois elle est d'avis que la situation de la commune de Faoug est loin d'être désespérée pour autant que la Municipalité

étudie des mesures pour réduire les dépenses et pour augmenter les revenus (à l'exception des impôts) dans un avenir proche. Par exemple en exploitant de meilleure façon les places de parcs situées au port, à la gare ainsi que le long des voies ferrées, en adaptant les tarifs de la déchetterie et en étudiant l'adaptation de certains loyers des immeubles communaux qui ont peu ou rarement été adaptés. En conclusion, la commission regrette que le budget pour l'année 2019 ne soit pas équilibré et ceci malgré une augmentation des impôts pour 2019. Elle propose malgré tout d'accepter le budget tel que présenté.

M. Kohler : le compte 810.318 (entretien du réseau) présente des différences sensibles entre les comptes 2017 et le budget 2019 (Fr. 50'000.- contre Fr. 7'242.-). Quelle en est la raison ? *C. Gujer* : C'est un report de charge en prévision des études de mise à niveau des infrastructures.

M. Kohler : L'abonnement annuel de bateau nous coûte Fr. 3'600.- avec des rentrées de Fr. 300.- seulement. Ne faudrait-il pas activer la vente de ces billets ? Je sais qu'il n'est pas possible de les vendre au petit magasin. Pourrait-on faire un peu plus de pub ? *M. Herrmann* : Les abonnements sont regroupés à l'office du tourisme de Vully-les Lacs et il faut un ordinateur pour voir la disponibilité des billets. On pourrait toutefois le rappeler dans les publications en tous-ménages envoyés par la Commune.

M. Baehler 310.314.4 (Réfection pont du Chandon) : le budget 2019 est un nouveau montant par rapport à 2018 ou alors c'est Fr. 21'000 pour les 2 ans ? *M. Herrmann* : on pensait pouvoir le réparer uniquement avec le charpentier. En allant voir l'étendue des travaux ce printemps, on a découvert qu'il fallait le remplacer entièrement. Pour cela nous sommes en pourparlers avec l'armée. Nous leur proposons des activités et ils choisissent celles auxquelles participer. Le devis complet du charpentier est dans le budget 2019. On espère que l'armée accepte de faire ce pont pour pouvoir diminuer les frais.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter le budget tel que présenté.

6. Élections, nominations de nouveaux membres au sein de la CCLT

L'élection fait suite à la publication de l'information communale 19/2018. Les membres démissionnaires doivent être remplacés immédiatement ou durant l'année en cours et les membres de la CCLT doivent proposer de nouveaux membres.

D. Kaeser : Tania Knuchel (membre du conseil) et Carole Sudan (représentante de la population) se sont portées volontaires. Leur nomination est saluée par une salve d'applaudissements, le conseil n'a pas besoin de voter sur ce point.

7. Nomination d'un délégué pour l'ARAJ (remplacement d'un membre démissionnaire)

P. Thévoz : Il s'agit de nommer un membre du conseil comme représentant de la Commune de Faoug dans l'association de réseau d'accueil de jour. L'ARAJ gère l'accueil collectif préscolaire, l'accueil de jour et l'accueil parascolaire. Chez nous, avec l'ASIA, ils gèrent le Petit bonheur et la garderie Pinocchio à Avenches, Les Castors à Salavaux ainsi que l'accueil de jour La Rose des Vents à Cudrefin.

D. Kaeser se propose, le conseil la remercie pour son engagement par de chaleureux applaudissements.

8. Rapports d'activités des délégués de l'ASIA et de la commission PGA

Rapport d'activités des délégués de l'ASIA

C. Roduit procède à la lecture du rapport des délégués de l'ASIA de Faoug : Deux séances ont rassemblé les délégués dans le courant de 2018.

23 mai 2018 à Avenches :

- Comptes 2017 :

Ceux-ci ont été approuvés à une large majorité.

- Transport scolaire :

L'ASIA a mandaté un géographe, collaborateur de l'université de Lausanne, « afin de revoir l'organisation des transports des 1-6H dans le but d'optimiser les distances de transport et de diminuer le temps de transport des élèves. » Les résultats sont prévus pour le courant de l'automne 2018.

- Halle triple :

La date de l'inauguration officielle est annoncée : le 22 juin pour les membres des exécutifs et législatifs communaux et le 23 juin pour les portes ouvertes au public.

- Règlement concernant le personnel intercommunal :

L'ASIA ne possédant pas de règlement du personnel, elle a proposé une première version en mai 2017, qui a été refusée. Une seconde version a été proposée à cette séance, avec toutes les modifications demandées, par la commission de gestion. Ce règlement est accepté à l'unanimité.

- Motion Spahr et consorts concernant la mise en place des nouveaux horaires et de l'accueil de midi, déposée auprès du président de l'ASIA le 18 mai 2018 :

Le président Albert Gavillet n'a pas désiré ouvrir la discussion et a proposé de transformer la motion en un groupe de travail, dont il allait lui-même choisir les membres parmi les délégués des différents conseils communaux et du CoDir. Cette motion a été rejetée fin septembre, suite aux directives du Préfet et du service juridique de l'Etat de Vaud.

- Une nouvelle secrétaire a été nommée en la personne de Mme Florine Jeanrenaud, en remplacement de Mme Francine Giacomotti

31 octobre 2018 à Faoug :

- Budget 2019 :

Le budget a été accepté à la grande majorité.

- Transport scolaire :

Les résultats relatifs au mandat du géographe sont les suivants : les enclassements devraient être faits en fonction du lieu d'habitation des élèves, afin que le lieu de scolarisation et d'habitation soient le plus court possible pour chaque élève. Ainsi, les coûts pourraient s'amoinrir.

- Enquête de satisfaction auprès des parents de 7H à 11H :

M. Gaëtan Aeby annonce qu'un budget a été prévu pour mener une enquête de satisfaction auprès des parents de 7H à 11H. Celle-ci devrait avoir ses résultats au printemps 2019.

- Interpellation concernant l'accueil des élèves durant la pause de midi à Avenches et Salavaux :

Des délégués de toutes les communes de l'ASIA ont signé cette interpellation. Celle-ci liste des questions concernant le nombre de places, le taux de fréquentation, l'encadrement pour les repas de midi et demande si une enquête de satisfaction est prévue auprès des élèves, des parents et des enseignants de 1H à 11H.

- Postulat concernant l'élaboration d'un règlement en vue de l'octroi d'une indemnité de repas :

Ce postulat demande au comité directeur de l'ASIA d'établir, d'ici au printemps 2019, un projet de règlement interne qui définisse les conditions d'octroi et le montant des indemnités à allouer aux élèves. Des délégués de toutes les communes ont également signé ce postulat.

- Postulat concernant la réalisation d'une enquête de satisfaction et des besoins auprès des parents d'élèves. Des délégués de toutes les communes ont également signé ce postulat :

Ce postulat demande qu'une enquête de satisfaction soit menée auprès des parents de 7H à 11H, qu'un sondage soit effectué envers les parents des élèves de 1H à 11H quant à leurs attentes et besoins et que les résultats soient communiqués au printemps 2019. M. Gaëtan Aeby prend acte, mais annonce que le budget sera revu à la hausse et le délai du printemps 2019 ne pourra certainement pas être tenu, vu la large diffusion de l'enquête.

En conclusion, les conséquences des changements dus à la nouvelle Loi sur l'Enseignement Obligatoire et sa mise en application sont source de débats et de tensions. Une période d'adaptation est clairement nécessaire pour que chacun puisse trouver ses repères. 2019 verra la réponse des 2 postulats, ainsi que celle de l'interpellation.

Rapport d'activités de la commission PGA :

M. Baehler, rapporteur de la commission PGA, procède à la lecture de son rapport.

La commission PGA, nommée le 24.10.17, a été sollicitée à trois reprises durant l'année 2018.

- 1) Deux séances ont eu lieu au printemps pour prendre connaissance des oppositions formulées à l'occasion de la mise à l'enquête du Plan de la zone réservée et de son règlement,
- 2) Pour sa 2^e sollicitation, la commission a étudié le préavis municipal 1/2018 soumis au Conseil Communal lors de sa séance du 2.05.18.
- 3) Sollicitée à fin novembre 2018, la Commission a pris connaissance des informations suivantes :
 - la Municipalité a effectué 7 séances avec le bureau AWA - M. François Wenker pour poursuivre les réflexions et déterminer les objectifs en matière d'urbanisation de la Commune. De ces séances, il doit en résulter un projet pour l'étude préliminaire par le département concerné.
 - Le Plan de zone, a été approuvé par le Département dans le courant du mois d'octobre ; aucun recours n'ayant été formulé dans le délai légal, la confirmation écrite du Département devrait parvenir ces jours à la Commune. A titre de rappel, la mesure provisoire de 5 ans a débuté avec la mise à l'enquête publiée à fin novembre 2017 ; une année s'est donc déjà écoulée.
 - La Municipalité envisage d'intégrer la population du village dans les réflexions par une consultation publique qui sera animée par Espace Suisse – Association pour l'aménagement du territoire. L'Atelier village s'effectue après 2 entretiens entre les représentants de l'Association et la Municipalité pour déterminer la nature du mandat et l'organisation lors d'une manifestation publique durant laquelle différentes thèses sont présentées et discutées. Il en résulte une discussion des résultats et des recommandations qui sont mentionnées dans un rapport succinct.

La Commission salue cette initiative à condition que les propositions qui résulteront de cet Atelier soient intégrées et traitées dans la détermination des objectifs de la révision.

Les prochaines activités en rapport avec le PGA sont :

- Organiser un Atelier village au printemps 2019 ;
- Soumettre au Département pour consultation un avant-projet du périmètre urbanisé de la Commune ;
- Adopter une vision communale comprenant la détermination du territoire urbanisé et les objectifs de révision.

La Commission invite les membres du Conseil communal à suivre attentivement l'évolution de ce dossier et principalement la détermination des objectifs qui seront ensuite contraignants pour les 15 prochaines années.

Le conseil remercie les 2 rapporteurs par des applaudissements nourris.

9. Informations municipales

S. Giannini-Heim : la pose du revêtement de façade et de couverture du local de stockage de la jeunesse commence ce soir. N'hésitez pas à encourager nos jeunes si vous passez dans le coin. Ils vont travailler tous les soirs de cette semaine pour être prêts pour la fenêtre du 15.12. Il restera ensuite des travaux de finition au local.

M. Herrmann : -

C. Gujer : -

A. Kündig : -

10. Divers et propositions individuelles

Parkings :

R. Tacheron : Encourage la proposition de la commission des finances à évaluer les possibilités d'optimisation des parkings. Une commission sur le parcage avait été nommée il y a < 2 ans (*voir conseil du 24 octobre 2017*). Cette commission a-t-elle siégé ? *M. Herrmann* : Cette commission a bien été nommée et les parkings est un sujet qui revient régulièrement. Or ce n'est pas simple car les zones de parking s'intègrent dans un plan général. C'est vrai que de plus en plus de voitures se parquent à la gare. Mais un horodateur signifie aussi un marquage clair. Souhaite-t-on supporter ces frais ? Ou plutôt intégrer cette réflexion dans le PGA ? *R. Tacheron*. On aurait voulu avoir plus d'informations à ce sujet. *S. Carrard* : nous avons déjà siégé une fois avec M. Ursenbacher et un rapport avait été fait avec D. Kaeser et C. Vetterli mais j'ignore ce qui a été fait du rapport. *R. Tacheron* : peut-être pourrait-on s'inspirer du modèle de délimitation des places de stationnement de Shark Gym ? *C. Gujer* : Pour un horodateur, il faut un marquage clair et ici nous ne sommes pas sur un domaine privé. Il faudrait ensuite engager notre agent plus souvent si nous mettons des horodateurs pour que des contrôles soient effectués. *F. Cornaz* : la Commune mérite de mettre un peu d'ordre dans ses places de stationnement car il y a vraiment du parking sauvage un peu partout. Il y a 13 ou 14 ans nous avons acheté ce fameux Taxomètre qui a coûté Fr. 12'000.- et ensuite avec les panes et les contrôles, il nous a coûté beaucoup plus. Nous devrions faire preuve de patience et nous conformer au PGA. *R. Tacheron* : je ne suis pas sûr que les avantages soient aussi minimes. L'horodateur de la plage a rapporté près de Fr 7'000.-, ce qui n'est pas négligeable. On pourrait tripler voire quadrupler ce chiffre. Fr. 5.- pour laisser sa voiture pour la journée sur un parking n'est pas excessif. Surtout l'été lorsque le parking le long de la voie ferrée est complet. Pour la plage, ne devrait-on pas carrément supprimer cette heure et demi gratuite ? Partout autour du lac on paie pour se parquer dès la première minute.

S. Carrard : il n'y a pas de marquage à la plage d'Avenches et le concept fonctionne aussi très bien.

Pascal H. on a déjà déplacé l'horodateur, non ? *A. Kohler* : oui car il n'était pas rentable et on l'a alors

déplacé à la plage mais il y a 15 ans il y avait alors nettement moins de voitures qu'aujourd'hui. *P. Thévoz* : pourquoi ne pas réactiver cette commission ? *C. Gujer* en prend note. *C. Vetterli* : il faudra alors remplacer M. Ursenbacher ? *S. Carrard* : il y a déjà une nouvelle commission qui avait été formée après son départ.

Divers :

J. Kohler : une commission pour le règlement du cimetière qui devait rendre un rapport pour décembre n'a toujours pas été activée. *A. Kündig* : j'avais trop de travail entre la maison, le PGA, et la commune. Je m'en occupe dès janvier.

R. Tacheron : il y a 3 ou 4 appartements dans la Cure dont seulement 1 est occupé. Comment le Canton peut-il laisser les appartements vides durant plusieurs années ? Pourrait-on leur demander pourquoi ? Ce sont finalement des milliers de francs qui échappent au Canton et notre commune, à l'inverse, paie de plus en plus pour la péréquation. Et pour l'entretien des alentours, c'est des entreprises d'Yverdon ou Grandson qui s'en chargent. N'est-ce pas un peu aberrant ? *M. Herrmann* : en prend note et propose en plaisantant de

demander au Canton les loyers impayés en déduction de la facture de la péréquation. Elle relève de plus que ces appartements représentent pour la commune des résidences secondaires.

D. Kaeser : invite les conseillers à participer aux fenêtres de l'Avent.

S. Giannin-Heim : la Commune a acheté un défibrillateur qui sera en fonction en janvier. Il sera placé à l'entrée de l'administration communale, sous le couvert. Une petite soirée sera organisée en collaboration avec les samaritains de Faoug pour en expliquer son fonctionnement à la population.

P. Thévoz rappelle les prochaines échéances :

- Elections complémentaires à la Municipalité (2^e tour) : 16.12.18

- Votations fédérales (initiative pour stopper le mitage du territoire) : 10.2.2019

Le prochain conseil aura lieu au printemps 2019, la date n'est pas encore connue.

Le Président souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année et de belles vacances. Il clôt la séance à 21h00.



P. Thévoz
Président



S. Laverrière
Secrétaire

Faoug, janvier 2019

Approuvé en séance du conseil communal le 9 mai 2019.